

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3227

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône

objet : Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement du bas-port Gillet - Aménagement des itinéraires de découvertes - Maison du projet - Etudes globales du projet directeur - Reventilation d'autorisations de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Suchet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3227**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône

objet : **Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement du bas-port Gillet - Aménagement des itinéraires de découvertes - Maison du projet - Etudes globales du projet directeur - Reventilation d'autorisations de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon engage un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

L'ensemble du projet directeur Rives de Saône se construit autour d'une stratégie opérationnelle qui a permis d'identifier différents projets ou actions de natures différentes sur l'ensemble du périmètre, parmi lesquels l'aménagement :

- du débouché de la passerelle du palais de justice à Lyon 5°,
- de la promenade du défilé de la Saône de l'espace Kitchener Marchand à Lyon 2° au bas-port Gillet à Lyon 1er,
- du bas-port Gillet à Lyon 1er et Lyon 4°,
- du chemin nature à Lyon 4° et Caluire et Cuire,
- de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire,
- de la promenade de Fontaines sur Saône,
- de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône,
- de la construction du nouveau parc Saint Antoine.

1° - Opération n° 2075 - Le site du débouché de la passerelle du palais de justice à Lyon 5° :

Le projet d'aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice va permettre de relier le palais de justice à la passerelle du même nom, grâce à un nouveau parvis adapté à la fonction et au caractère patrimonial du palais et grâce à un belvédère métallique positionné sur le parking Saint Jean. Il permet de retrouver des liaisons piétonnes et cyclables adaptées aux usages du site. Les voies de circulation sont requalifiées et répondent aux enjeux de déplacements du quartier et de l'accès nécessaire au cœur de la Presqu'île.

Le projet a fait l'objet de différentes individualisations d'autorisation de programme successives par les délibérations du Conseil de communauté n° 2009-1108 du 30 novembre 2009, n° 2010-1492 du 31 mai 2010, n° 2010-1761 du 20 septembre 2010 et n° 2011-2555 du 17 octobre 2011 pour un montant total de 5 110 000 € TTC.

Le montant des travaux relevant du budget annexe de l'assainissement a été évalué à 194 000 € HT. Ce montant peut être déduit sur l'autorisation de programme individualisée au budget principal afin de ne pas impacter le coût global de l'opération.

	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
0P12O2075 (€ TTC)	5 110 000	5 110 000	- 194 000	4 916 000
2P12O2075 (€ HT)	0	0	194 000	194 000

2° - Opération n° 2074 - La promenade du défilé de la Saône du bas-port Tilsitt à Lyon 2° au bas-port Gillet à Lyon 1er :

La promenade du défilé de la Saône, qui débute du bas-port Tilsitt à Lyon 2° et se termine au bas-port Gillet à Lyon 1er, permet de créer environ 3 000 mètres des 11 kilomètres de promenade en rive gauche au plus près de l'eau, du site de Confluence à l'île Barbe. Cette promenade nécessite l'aménagement de 1 900 mètres d'estacades pour contourner les obstacles existants, élargir le cheminement lorsqu'il est trop étroit ou encore recréer un cheminement lorsque les bas-ports sont immergés.

Le projet a fait l'objet de différentes individualisations d'autorisation de programme successives par les délibérations du Conseil de communauté n° 2009-1105 du 30 novembre 2009, n° 2010-1491 du 31 mai 2010, n° 2010-1761 du 20 septembre 2010 et n° 2011-2555 du 17 octobre 2011 pour un montant total de 26 670 000 € TTC.

Les montants des travaux relevant des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ont été évalués respectivement à 58 000 € TTC et 59 000 € HT. Ces montants peuvent être déduits de l'autorisation de programme individualisée au budget principal afin de ne pas impacter le coût global de l'opération.

Dépenses	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
0P06O2074 (€ TTC)	26 670 000	26 670 000	- 117 000	26 553 000
1P06O2074 (€ TTC)	0	0	58 000	58 000
2P06O2074 (€ HT)	0	0	59 000	59 000

Recettes	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
1P06O2074 € (TVA)	0	0	9 505	9 505

3° - Opération n° 2060 - Le site du bas-port Gillet à Lyon 4° et Lyon 1er :

L'aménagement du bas-port Gillet, qui débute à Lyon 1er au droit des Greniers d'Abondance et se termine au-delà du futur pont Schuman à Lyon 4°, permet de créer environ 1 700 mètres des 11 kilomètres de promenade en rive gauche au plus près de l'eau, du site de Confluence à l'île Barbe.

Le projet a fait l'objet de différentes individualisations d'autorisation de programme successives par les délibérations du Conseil de communauté n° 2009-0964 du 28 septembre 2009, n° 2010-1491 du 31 mai 2010 et n° 2011-2555 du 17 octobre 2011 pour un montant total de 7 160 000 € TTC.

Les montants des travaux relevant des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ont été évalués respectivement à 67 500 € TTC et 3 800 € HT. Ces montants peuvent être déduits de l'autorisation de programme individualisée au budget principal afin de ne pas impacter le coût global de l'opération.

	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
0P06O2060 (€ TTC)	7 160 000	7 160 000	- 71 300	7 088 700
1P06O2060 (€TTC)	0	0	67 500	67 500
2P06O2060 (€HT)	0	0	3 800	3 800

Recettes	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
1P06O2060 € (TVA)	0	0	11 062	11 062

4° - Opération n° 2076 - Le site du chemin nature à Lyon 4° et Caluire et Cuire :

L'aménagement du chemin nature, qui débute à Lyon 4° au-delà du futur pont Schuman et qui se termine à Caluire et Cuire en aval de l'ancienne écluse, permet de créer environ 1 900 mètres des 11 kilomètres de promenade en rive gauche au plus près de l'eau, du site de Confluence à l'île Barbe. Le projet permet l'immersion de la promenade piétonne dans l'espace naturel existant.

Le projet a fait l'objet de différentes individualisations d'autorisation de programme successives par les délibérations du Conseil de communauté n° 2009-0964 du 28 septembre 2009, n° 2010-1491 du 31 mai 2010 et n° 2011-2555 du 17 octobre 2011 pour un montant total de 7 670 000 € TTC.

Les montants des travaux relevant des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ont été évalués respectivement à 12 400 € TTC et 180 000 € HT. Ces montants peuvent être déduits de l'autorisation de programme individualisée au budget principal afin de ne pas impacter le coût global de l'opération.

	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
0P12O2076 (€ TTC)	7 670 000	7 670 000	- 192 400	7 477 600
1P12O2076 (€ TTC)	0	0	12 400	12 400
2P12O2076 (€ HT)	0	0	180 000	180 000

Recettes	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
1P12O2076 € (TVA)	0	0	2 032	2 032

5° - Opération n° 2156 - Le site de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire :

L'aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire, au droit de l'île Barbe, qui débute de la montée des Forts et se termine après la montée Castellane, permet de créer environ 1 000 mètres des 11 kilomètres de promenade en rive gauche au plus près de l'eau, du site de Confluence à l'île Barbe.

Le projet a fait l'objet de différentes individualisations d'autorisation de programme successives par les délibérations du Conseil de communauté n° 2009-0964 du 28 septembre 2009, n° 2010-1491 du 31 mai 2010 et n° 2011-2555 du 17 octobre 2011 pour un montant total de 6 230 000 € TTC.

Les montants des travaux relevant des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ont été évalués respectivement à 34 000 € TTC et 38 000 € HT. Ces montants peuvent être déduits de l'autorisation de programme individualisée au budget principal afin de ne pas impacter le coût global de l'opération.

	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
0P27O2156 (€ TTC)	6 230 000	6 230 000	- 72 000	6 158 000
1P27O2156 (€ TTC)	0	0	34 000	34 000
2P27O2156 (€ HT)	0	0	38 000	38 000

Recettes	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
1P27O2156 € (TVA)	0	0	5572	5572

6° - Opération n° 2077 - Le site de la promenade de Fontaines sur Saône :

Le projet d'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône d'un linéaire de 1 700 mètres, situé au droit du quai Jean Baptiste Simon et du centre-ville, relie le site de la promenade de Rochetaillée sur Saône au nord, les itinéraires de randonnées au sud et le centre-bourg.

Le projet a fait l'objet de différentes individualisations d'autorisation de programme successives par les délibérations du Conseil de communauté n° 2009-1104 du 30 novembre 2009, n° 2010-1490 du 31 mai 2010, n° 2010-1761 du 20 septembre 2010, n° 2011-2210 du 18 avril 2011 et n° 2011-2555 du 17 octobre 2011 pour un montant total de 9 220 000 € TTC.

Les montants des travaux relevant des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ont été évalués respectivement à 2 400 € TTC et 205 000 € HT. Ces montants peuvent être déduits de l'autorisation de programme individualisée au budget principal afin de ne pas impacter le coût global de l'opération.

	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
0P06O2077 (€ TTC)	9 220 000	9 220 000	- 207 400	9 012 600
1P06O2077 (€ TTC)	0	0	2 400	2 400
2P06O2077 (€ HT)	0	0	205 000	205 000

Recettes	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
1P06O2177 € (TVA)	0	0	393	393

7° - Opération n° 2078 - Le site de la promenade des guinguettes à Rochetaillée sur Saône :

Le projet de la promenade des guinguettes de Rochetaillée sur Saône se développe sur environ 2 000 mètres en aval de l'écluse de Couzon au Mont d'Or entre le quai Pierre Dupont au niveau de la rue du Musée de Rochetaillée jusqu'à la promenade de Fontaines sur Saône.

Le projet a fait l'objet de différentes individualisations d'autorisation de programme successives par les délibérations du Conseil de communauté n° 2009-1109 du 30 novembre 2009, n° 2010-1495 du 31 mai 2010, n° 2010-1761 du 20 septembre 2010, n° 2011-2210 du 18 avril 2011 et n° 2011-2555 du 17 octobre 2011 pour un montant total de 8 575 000 € TTC.

Le montant des travaux relevant du budget annexe de l'assainissement a été évalué à 30 000 € HT. Ce montant peut être déduit sur l'autorisation de programme individualisée au budget principal afin de ne pas impacter le coût global de l'opération.

	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
0P12O2078 (€ TTC)	8 575 000	8 575 000	- 30 000	8 545 000
2P12O2078 (€ HT)	0	0	30 000	30 000

8° - Opération n° 2044 - Construction du nouveau parc de stationnement Saint Antoine

La construction du nouveau parc Saint Antoine sous le quai Saint Antoine de la place d'Albon jusqu'à l'amont du pont Maréchal Juin va permettre de libérer le bas-port existant et de retrouver, en plein cœur de la presqu'île, un rapport à la rivière aujourd'hui en partie oublié. Afin de réaliser toutes les études techniques, les sondages archéologiques préventifs et d'acquiescer un tènement pour y intégrer les entrées et sorties piétonnes du parc, une individualisation d'autorisation de programme a été votée, par délibération n° 2009-0963 du Conseil du 28 septembre 2009, pour un montant total de 1 850 000 € TTC.

Un délégataire a été désigné, pour procéder à la construction et à la gestion, pendant une durée de 35 ans, du nouveau parc Saint Antoine. L'acquisition prévue pour l'intégration des entrées et sorties piétonnes du parc n'est plus adaptée au projet proposé par le délégataire. De plus, en marge de la délégation, la Communauté urbaine a en charge la coordination de la libération de l'emprise de tous les réseaux existants et la déviation des réseaux d'eau potable. Les travaux de déviation des réseaux ont été évalués à 951 000 € TTC pour des interventions étalées sur les années de construction du parc.

Le montant des travaux relevant du budget annexe de l'eau, pour dévier ces réseaux d'eau potable pour les années 2012-2013 a été évalué à 325 000 € TTC. Ce montant peut être déduit de l'autorisation de programme individualisée au budget principal afin de ne pas impacter le coût global de l'opération. Les travaux pour les années 2014-2015 feront l'objet d'une nouvelle demande.

	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
0P12O2044 (€ TTC)	1 850 000	1 850 000	- 325 000	1 525 000
1P10O2044 (€ HT)	0	0	325 000	325 000

Recettes	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
1P10O2044 € (TVA)	0	0	53 260	53 260

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve les reventilations des individualisations des autorisations de programme globales, sur les opérations suivantes :

- n° 2075 - Rives de Saône, aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice à Lyon 5° :

		Autorisation de programme initiale	Mouvement	Autorisation de programme finale
Dépenses	0P12O2075	5 110 000 € TTC	- 194 000 € TTC	4 916 000 € TTC
	2P12O2075	0	194 000 € HT	194 000 € HT

- n° 2074 - Rives de Saône, aménagement de la promenade du défilé de la Saône du bas-port Tilsitt à Lyon 2° au bas-port Gillet à Lyon 1er :

		Autorisation de programme initiale	Mouvement	Autorisation de programme finale
Dépenses	0P06O2074	26 670 000 € TTC	- 117 000 € TTC	26 553 000 € TTC
	1P06O2074	0	58 000 € TTC	58 000 € TTC
	2P06O2074	0	59 000 € HT	59 000 € HT
Recettes	1P06O2074 (TVA)	0	9 505 €	9 505 €

- n° 2060 - Rives de Saône, aménagement du bas-port Gillet à Lyon 1er et Lyon 4° :

		Autorisation de programme initiale	Mouvement	Autorisation de programme finale
Dépenses	0P06O2060	7 160 000 € TTC	- 71 300 € TTC	7 088 700 € TTC
	1P06O2060	0	67 500 € TTC	67 500 € TTC
	2P06O2060	0	3 800 € HT	3 800 € HT
Recettes	1P06O2060 (TVA)	0	11 062 €	11 062 €

- n° 2076 - Rives de Saône, aménagement du chemin nature à Lyon 4° et à Caluire et Cuire :

		Autorisation de programme initiale	Mouvement	Autorisation de programme finale
Dépenses	0P27O2076	7 670 000 € TTC	- 192 400 € TTC	7 477 600 € TTC
	1P27O2076	0	12 400 € TTC	12 400 € TTC
	2P27O2076	0	180 000 € HT	180 000 € HT
Recettes	1P27O2076 (TVA)	0	2 032 €	2 032 €

- n° 2156 - Rives de Saône, aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire :

		Autorisation de programme initiale	Mouvement	Autorisation de programme finale
Dépenses	0P27O2076	6 230 000 € TTC	- 72 000 € TTC	6 158 000 € TTC
	1P27O2076	0	34 000 € TTC	34 000 € TTC
	2P27O2076	0	38 000 € HT	38 000 € HT
Recettes	1P27O2156 (TVA)	0	5 572 €	5 572 €

- n° 2077 - Rives de Saône, aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône :

		Autorisation de programme initiale	Mouvement	Autorisation de programme finale
Dépenses	0P06O2077	9 220 000 € TTC	- 207 400 € TTC	9 012 600 € TTC
	1P06O2077	0	2 400 € TTC	2 400 € TTC
	2P06O2077	0	205 000 € HT	205 000 € HT
Recettes	1P06O2177 (TVA)	0	393 €	393 €

- n° 2078 - Rives de Saône, aménagement de la promenade des guinguettes à Rochetaillée sur Saône :

		Autorisation de programme initiale	Mouvement	Autorisation de programme finale
Dépenses	0P06O2078	8 575 000 € TTC	- 30 000 € TTC	8 545 000 € TTC
	2P06O2078	0	30 000 € HT	30 000 € HT

- n° 2044 - Rives de Saône, construction du nouveau parc de stationnement Saint Antoine :

		Autorisation de programme initiale	Mouvement	Autorisation de programme finale
Dépenses	0P10O2044	1 850 000 € TTC	- 325 000 € TTC	1 525 000 € TTC
	1P10O2044	0	325 000 € TTC	325 000 € TTC
Recettes	1P10O2044 (TVA)	0	53 260 €	53 260 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.